



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1834

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts de Lyon et Artclair Editions (l'œil - le Journal des Arts), M. Publicité (Le Monde magazine) et ArtPress dans le cadre de l'exposition Eric Poitevin Invité

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1834 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET ARTCLAIR EDITIONS (L'ŒIL - LE JOURNAL DES ARTS), M. PUBLICITE (LE MONDE MAGAZINE) ET ARTPRESS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION ERIC POITEVIN INVITE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présente jusqu'au 28 août 2022 une exposition intitulée Eric Poitevin Invité.

Né en 1961 à Longuyon (Meurthe-et-Moselle), Éric Poitevin est l'une des figures les plus importantes de la photographie contemporaine française. Diplômé de l'école d'art de Metz en 1985, l'une des seules formations qui proposait alors un cursus en photographie, Eric Poitevin a enseigné à l'Ecole supérieure des arts décoratifs de Strasbourg puis à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Nancy. Depuis 2008, il est professeur à l'école des beaux-arts de Paris. Très attaché à sa région et ses paysages façonnés par les combats de la Première Guerre mondiale, Éric Poitevin vit et travaille à Mangiennes, dans le département de la Meuse.

Éric Poitevin a très tôt privilégié la prise de vue à la chambre photographique. Cette technique implique un matériel lourd et un temps de pause long. Au-delà de ces apparentes contraintes, ce procédé impose à l'artiste d'anticiper la construction de l'image tout en offrant un rapport particulier au temps et la possibilité de développer une véritable relation avec les sujets photographiés. Avec ses séries de portraits, de nus, de paysages ou d'animaux morts, Éric Poitevin semble au premier abord reprendre le fil de la tradition picturale, en réinterprétant les grands genres qui la composent. Cependant, ses mises en scènes qui tendent à l'épure intègrent de subtils écarts vis-à-vis des images rémanentes de l'histoire de l'art : l'artiste joue plutôt avec ces références et réfute toutes filiations trop directes ou littérales. Eric Poitevin renvoie en effet à une autre histoire, celle de la photographie.

Invité par le musée à travailler à partir des œuvres de ses collections, l'artiste Éric Poitevin a eu carte blanche pour produire de nouvelles photographies en résonance avec les œuvres de son choix : Lucas Cranach, Odilon Redon, Frans Snyders, Francisco de Zurbarán...

L'artiste porte ainsi un nouveau regard sur certaines œuvres connues ou moins connues du public, en les faisant dialoguer avec son propre travail photographique. Éric Poitevin propose ainsi un parcours et un éclairage totalement inédit qui offre des perspectives aussi évidentes qu'inattendues sur son œuvre et sur les collections.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés ArtClair Editions, M Publicité et ArtPresse, ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d’apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ArtClair Editions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un encart publicitaire pleine page dans L’Œil daté du mois de juin 2022.</li> <li>- Un encart publicitaire quart de page dans le Journal des Arts daté du 27 mai 2022</li> <li>- 1 jeu visant à valoriser l’exposition (en mettant en jeu une partie des dotations invitations) sera organisé entre mai et juin 2022 sur les pages FB du Journal des Arts et de L’Œil</li> <li>- 1 bannière Web top sur le JDA.fr, la semaine du 25 avril 2022</li> </ul> <p>Valorisation de l’apport de ArtClair : 8 320 € HT soumis à une TVA de 20 %.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- insertion du logo de ArtClair Editions sur les documents de communication suivants :</li> <li>- Les affiches format 120/174</li> <li>- Les affiches format 240/320</li> <li>- Les affiches format 60/80</li> <li>- Les affiches format 40/60</li> <li>- Les dossiers de presse de l’exposition (Version imprimée et numérique)</li> <li>- Les insertions presse</li> <li>- La signalétique de l’exposition aux abords du musée</li> <li>- La page du site internet du musée consacrée à l’exposition</li> <li>- Les cartons d’invitation au vernissage de l’exposition.</li> <li>- Les cartons d’invitation valables « le jour de votre choix ».</li> <li>- Les cartons d’invitation numérique</li> </ul> <p>- 40 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 8 320 €HT dont 8 000 €soumis à une TVA de 20 % et 320 €non soumis à TVA</p>
M Publicité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 publicité de ¼ de page dans M le Monde</li> </ul> <p>Valorisation de l’apport de M Publicité : 9 040 €HT, soumis à une TVA de 20 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Ville de Lyon s’engage à positionner le logo de M Publicité sur les documents de communication suivants :</li> <li>- Les affiches format 120/174</li> <li>- Les affiches format 240/320</li> <li>- Les affiches format 60/80</li> <li>- Les affiches format 40/60</li> <li>- L’affichage digital Decaux en Ville</li> <li>- Les cartons d’invitation à la soirée d’inauguration</li> </ul> <p>- Les cartons d’invitation « le jour de votre choix »</p> <p>- 130 Laisser passer à l’exposition</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de 9 040 €HT dont</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		8 000 €HT soumis à une TVA de 20 % et 1040 €non soumis à TVA
ArtPress	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une pleine page de publicité dans le n°500 de juin 2022 (285 (H) x 220 (L) mm+ 5 mm de fonds perdus)</li> <li>- Une bannière sur le site artpress.com (200 (H) x 728 (L) px)</li> <li>- Un pavé publicitaire sur le site artpress.com (600 (H) x 300(L) px)</li> <li>- Une bannière dans la newsletter d'artpress (90 (H) x 728 (L) px)</li> <li>- Un post instagram et Facebook (un court texte de présentation et visuel 1080 X 1080 px)</li> <li>- Une inclusion dans les propositions de club abonnés d'artpress du n°500 de juin ou du n°501 de juillet-août 2022 de l'exposition Eric Poitevin avec des invitations à gagner comprenant               <ul style="list-style-type: none"> <li>• une 1/4 de page de présentation de l'exposition (une image jpeg 300 dpi de votre choix ainsi que d'un texte de présentation de 1000 signes espaces compris et le nombre d'invitations numériques accordé)</li> <li>• une insertion sur le site Internet d'artpress dans la rubrique club abo</li> <li>• une insertion de l'offre dans la newsletter dédiée aux abonnés du club abo</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;">Valorisation de l'apport de Artclair Éditions : 8 000 €HT soumis à une TVA de 20 %</p>	<p>Mise à disposition de l'auditorium du musée des Beaux-Arts de Lyon pour 180 personnes pour une conférence d'ArtPress organisée le 20 avril 2023</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de 8 000 €HT soumis à une TVA de 20 %</p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

## **DELIBERE**

- 1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon Art Clair Editions, M Publicité et ArtPress dans le cadre de l'exposition Eric Poitevin Invité sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 25 360 €(soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal 2022, nature 6231, fonction 322, programme COLLECBA, opération PARRAIN.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 25 360 €(dont 24 000 €soumis à TVA et 1 360 €nets de TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal 2022, natures 7062, 7088 et 752, fonction 322, programme COLLECBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET